



3 Grand'Rue  
86320 PERSAC

**T** 05 49 48 47 15  
**Fax** 05 49 48 44 93  
**Mail** persac@cg86.fr

*vu ok le 10.04.18  
M.*

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 29 mars 2018 à 20 h 00, à la Mairie

*Sous réserve d'approbation au prochain conseil.*

Date de convocation du conseil municipal : **22 mars 2018**

### Étaient présents :

Hélène DEGREEF Anne LAURENT Serge BEGOIN Jean-Luc COIFFARD Gontrand DELASSUS Frédéric FAUCHARD Gaëtan HOCHART Régis SIROT Gilles THOMAS

### Étaient excusés :

Patricia RAVAILLAULT Timothy KING  
Maillys CHABRUN a donné pouvoir à Régis SIROT  
Guy DEGREEF a donné pouvoir à Hélène DEGREEF  
Christophe REGEON a donné pouvoir à Jean-Luc COIFFARD

### ▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation des comptes rendus des séances du 1<sup>er</sup> et 22 février 2018

### *Finances :*

- Approbation des Comptes de Gestion 2017
- Approbation des Comptes Administratifs 2017
- Affectations des résultats 2017
- Vote des Taux d'imposition 2018
- Présentation et vote des Budgets Primitifs (principal et annexes) 2018

### *Administration :*

- Solde Marché Traverse du Bourg
- Contrat représentation spectacle du 7 juillet
- Remboursement Groupama
- Salle des fêtes, validation avant-projet détaillé

### *Questions diverses*

- Mise à disposition d'un potager

## Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le maire demande aux membres du conseil de rajouter les points suivants :

- Convention de mise à disposition Commune de Persac / SIVOS
- Association Sportive Persacoise – Consommation d'eau

Le maire rappelle que l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du **1<sup>er</sup> février 2018** a été reportée car les élus n'avaient pas reçu le document.

Gontrand DELASSUS apporte une remarque sur le compte rendu du **1<sup>er</sup> février 2018**, où il avait demandé de préciser en tour de table :

*-« La demande d'un passage systématique une fois par semaine d'un employé du service technique, dans les écoles, pour faire un point des problèmes techniques rencontrés qui perdurent (problèmes de fuite, de chauffage, ect...) et ce jusqu'à un retour à une situation où ces défauts se feront plus rares ».*

**Les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février et 22 février 2018 sont approuvés à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## *Finances*

Le maire présente l'ensemble des comptes budgétaires et leurs annexes.

### Vote des Comptes de Gestion 2017

Les résultats des comptes administratifs 2017 sont conformes aux comptes de gestion du Centre des Finances de Lussac-les-Châteaux.

**Accord du conseil à l'unanimité - Délibérations**

### Vote des Comptes Administratifs 2018

Situation satisfaisante des résultats.

<i>Désignation</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Ensemble</i>
<b>Commune</b>	801 217,24	215 665,31	<b>1 016 882,55</b>
<b>Centre d'Accueil</b>	214 019,15	-48 953,35	<b>165 065,80</b>
<b>Service Assainissement</b>	189 060,61	241 888,33	<b>430 948,94</b>
<b>Résidence des 4 Vents</b>	97 123,53	-67 433,41	<b>29 690,12</b>
<b>Epicerie</b>	8 102,02	3 379,84	<b>11 481,86</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 309 522,55</b>	<b>344 546,72</b>	<b>1 654 069,27</b>

**Accord du conseil à la majorité, le maire s'étant retiré - Délibérations**

### Affectations des résultats 2017

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les dépenses et les recettes de fonctionnement).

Désignation	Excédent Cumulé de Fonctionnement 2017	Affectation Complémentaire en Réserve - Article 1068	Affectation à Excédent ou au Déficit Reportés Articles 002	Excédent de l'investissement 2017 Reporté – Article 001
Commune	801 217,24	0,00	801 217,24	215 665,31
Centre d'Accueil	214 019,15	50 530,40	163 488,75	-48 953,35
Service Assainissement	189 060,61	0,00	189 060,61	241 888,33
Résidence des 4 Vents	97 123,53	0,00	97 123,53	-67 433,41
Epicerie	8 102,02	0,00	8 102,02	3 379,84

Accord du conseil à l'unanimité - *Délibérations*

### Vote de la fiscalité locale 2018

Le maire propose le maintien des taux actuels. Le produit des impôts locaux s'élève à la somme de 133 382 €.

Taxes	Taux Votés	Bases d'Imposition prévisionnelles 2017	Produit Correspondant
Habitation	8,28%	699 400	57 910
Foncière (Bâti)	8,65%	544 900	47 134
Foncière (Non Bâti)	20,52%	138 100	28 338
<b>TOTAL IMPOTS LOCAUX</b>			<b>133 382</b>

Le taux, pour la commune, est de 8,28% contre 14,77% avant la fusion CCVG.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour le maintien des taux qui restent donc inchangés - *Délibération*

### Présentation des budgets uniques 2018

Les sections sont équilibrées en recettes et en dépenses à la somme de :

Désignation	Fonctionnement	Investissement
Commune	1 362 613,00	686 360,00
Centre d'Accueil	192 000,00	195 000,00
Service Assainissement	240 000,00	281 000,00
Résidence des 4 Vents	184 857,94	134 866,82
Epicerie	9 313,00	24 637,00

Accord du conseil à l'unanimité - *Délibérations*

Le maire donne quelques détails sur la section de fonctionnement du budget principal :

RECETTES PRINCIPALES		
Articles	Désignation	Montant
73111	Imposition locale (FNB)	89 000,00
7321	Attribution de Compensation (CCVG)	50 000,00
7323	Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources (FNGIR)	185 899,00

<b>DEPENSES</b>		
<b>Articles</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
<b>Charges à caractère général en Fonctionnement</b>		
60	Fluides et Carburants	57 000,00
60633	Fournitures de voirie	15 000,00
615221	Bâtiments publics ( <i>Eligible au FCTVA</i> )	35 000,00
615228	Autres bâtiments	16 253,00
615231	Voiries ( <i>Eligible au FCTVA</i> )	40 000,00
615232	Réseaux	30 000,00
<b>Autres charges de gestion courante en Fonctionnement</b>		
65737	SIVOS	100 000,00
<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>		
<b>Articles</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
6218	Autres services extérieurs ( <i>Remplacement</i> )	60 000,00
63	Cotisations Elus ( <i>Art. 6332/6333/6336/6338</i> )	6 600,00
6411	Charges de Personnel titulaire	220 000,00

## *Administration*

### Solde Marché Traverse du Bourg

Compte tenu de l'ancienneté des certificats de paiement et suite à un oubli de mandatement, il convient d'autoriser le maire à mandater la somme **1.675,36 € TTC** soit un montant **HT** de **1.400,81 €** afin de solder le marché à bons de commande 2013 de la Traverse du Bourg.

Le Maire demande au conseil de valider cette dépense d'investissement.

**Accord du conseil à l'unanimité - Délibérations**

### Contrat représentation spectacle du 7 juillet

Comme chaque année la commune organise son feu d'artifice le samedi précédant la fête nationale, soit pour 2018, le 7 juillet. La compagnie « New Orleans Society » qui joue sur un registre de jazz, a été choisie pour participer à l'animation de cette manifestation.

Aussi, un contrat de cession de droits de représentation a été établi entre le producteur « Compagnie TC Spectacles » et l'organisateur « Mairie de Persac ». Cette prestation s'élève à **1.765 € TTC**. Une participation du Département a été demandée à hauteur de 50%, elle peut être accordée aux communes de moins de 1 000 habitants.

Le Maire propose au conseil de signer ce contrat.

**Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le contrat de cession de droits de représentation de spectacle « New Orleans Society » - Délibération**

### Remboursement Groupama

Le Maire présente au Conseil Municipal un chèque de remboursement de GROUPAMA d'un montant de **1.248,71 €** relatif au sinistre de deux lanternes d'éclairage public cassées par l'accrochage d'un engin agricole, Route de Moulismes.

**Accord du conseil à l'unanimité - Délibérations**

### **Salle des fêtes, validation avant-projet détaillé**

Suite à la réunion de lundi dernier, il s'avère que certains points, portant principalement sur l'aménagement intérieur, sont à reprendre. De ce fait ce dossier définitif, tant physiquement que financièrement, est repoussé d'un mois.

La prochaine réunion de travail se tiendra le 16 avril à 9h30.

### **Convention de mise à disposition Commune de Persac / SIVOS**

La commune de Persac met à la disposition du SIVOS un agent administratif afin d'assurer le secrétariat, la comptabilité et la gestion du personnel. Le maire propose de renouveler la convention de mise à disposition sur la base de 5h00/semaine pour une durée de 3 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020. La demande de saisine a été envoyée le 15 janvier 2018 au Centre de Gestion et la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable le 27 février 2018. Le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

**Accord du conseil à l'unanimité - Délibérations**

### **Association Sportive Persacoise – Consommation d'eau**

Le maire rappelle qu'il a été convenu entre les deux parties que l'Association Sportive Persacoise règle directement les factures d'eau du stade.

Or, la commune a été bénéficiaire d'un trop perçu de **32,51 €** qu'il convient d'encaisser à l'article **7788 « produits exceptionnels divers »**.

En contrepartie, la commune s'engage à reverser le trop perçu de **32,51 €** à l'article **678 « autres charges exceptionnelles »** revenant à l'Association Sportive Persacoise qui est à l'origine du paiement de cet avoir

Le Maire propose au conseil de délibérer en ce sens.

**Accord du conseil à l'unanimité - Délibérations**

## ***Questions Diverses***

### **Passage du Gué, création d'un bac à chaînes**

Un projet, en partenariat avec la commune de Queaux, est actuellement en cours pour l'installation d'un bac à chaînes qui permettra de traverser la Vienne de Persac à Queaux.

Cette embarcation subira des aménagements spécifiques comme la mise en place de tyroliennes, de cordes plombées résistantes au ragage qui permettront d'appeler le bac lorsqu'il sera sur la rive opposée, de pontons d'embarquement et de débarquement suivant la configuration de la berge.

Gontrand DELASSUS présente une offre de prix du bac et de ses accessoires établie par la société VB Tourisme, soit 52.098 € TTC.

Le coût de ce projet ainsi que tous les travaux de génie civil et d'étude seront à la charge des deux communes qui doivent établir une convention tant pour les travaux et fournitures initiaux que pour le mode d'entretien et de gestion du bac.

### **Subventions exceptionnelles**

L'association Eveil des Sens souhaite solliciter à nouveau d'une participation financière pour l'organisation de la « balade des 3 vallées » qui se déroulera en **juin 2018** sur la commune de Persac.

L'école sollicite une participation financière de 3.000 € pour l'organisation d'un voyage scolaire « le Clos Lucé » à CHEDIGNY (Indre et Loire) qui portera notamment autour des œuvres de Léonard de Vinci.

Le maire donne lecture d'un mail reçu le 16 mars 2018 de Madame Lisbeth HAJJI, fille de Monsieur Pierre ENARD. Cette dernière est propriétaire d'une parcelle sise « rue de la Mothe » qu'elle propose de mettre à disposition d'un habitant de Persac qui voudrait l'utiliser comme potager. Celui-ci devra uniquement s'acquitter de la facture d'eau.

## Tour de table

*\*Gontrand DELASUS*

Afin de faire le point sur la situation de l'aménagement des places, souhaite organiser une réunion publique avec les riverains.

*\*Hélène DEGREFE*

En attendant un aménagement futur des places, insiste sur la nécessité de création d'une aire de jeu et sport pour les enfants des écoles qui pourrait se faire sur la place de la Résistance.

Le chantier jeune est prévu pour les vacances de la Toussaint.

*\*Gaëtan HOCHART*

Informe de sa cessation d'activité en tant que médecin généraliste le 30 juin 2018 ainsi que de celle de son épouse.

*\*Gilles THOMAS*

Informe de la probable nécessité de faire nettoyer la toiture des toilettes publiques sur la place de l'église et précise que l'horloge du clocher est hors service.

*\*Régis SIROT*

Fait le point sur l'avancée du PLUi.

Jean-Luc COIFFARD regrette à ce sujet que les plans de base ne soient pas plus récents.

*\*Frédéric FAUCHARD*

Informe de la possibilité de la fin du regroupement des clubs de foot de Bouresse et Persac à la prochaine saison

**Fin de séance 23h00**